



ZONE DE DISTRIBUTION : BOUGNON

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

Eau de bonne qualité microbiologique.

Un suivi de paramètres émergents a été mis en place. Les résultats ont montré des valeurs supérieures à la limite de qualité de 0,1µg/l pour les PFAS (per- et polyfluoroalkylées). Les collectivités ont engagé, en lien avec l'ARS, un plan d'actions pour rétablir la qualité de l'eau. Les modalités de gestion sont proportionnées au regard des connaissances et expertises et ne conduisent pas, à ce stade, à prononcer de restrictions d'usages de l'eau.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

La commune est alimentée par le syndicat mixte des eaux du Breuchin. L'eau est prélevée dans deux puits (nappe alluviale du Breuchin).

Elle subit un traitement de reminéralisation, de mise à l'équilibre et de désinfection au chlore avant d'être distribuée.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (BOUGNON), soit 514 personnes. Le responsable des installations est : « MAIRIE DE BOUGNON ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE BOUGNON » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 12
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 5
Valeur moyenne : 10 mg/L
Valeur maxi : 13 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 2
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 351
Valeur maxi : 0,029 microgramme/L

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 12
Valeur maxi : 0 NFU

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 5
Valeur moyenne : 12,4 °f
Valeur maxi : 13,4 °f

Quelques conseils

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 16/04/2024

UDI 070000523

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.